

ARRÊTE DE MADAME LE MAIRE
.....

Objet : Arrêté portant délégation de fonctions à un adjoint au Maire

N° 40 / 2026

La Maire de la Commune de SOUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu le tableau des Adjointes, établi conformément à la désignation des Adjointes par le Conseil Municipal, en date du 21 Mars 2026,

Considérant que, pour assurer dans les meilleures conditions l'administration de la Commune, il convient de déléguer certaines fonctions aux conseillers municipaux élus Adjointes au Maire, sous notre surveillance et notre responsabilité,

Considérant que M. Yves RIDEAU a été élu Cinquième adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1er : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Yves RIDEAU, Cinquième adjoint, pour :

- **Etat civil :** Remplir toutes les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la Commune de Soues ;
- **Affaires scolaires, Caisse des Ecoles, Jeunesse, Loisirs :** signature de tous documents afférents ;
- **Prévention des risques, Plan Communal de Sauvegarde, Sécurité des infrastructures :** signature de tous documents afférents ;

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte à Monsieur le Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

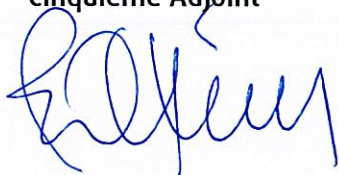
Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise

- A Monsieur le Préfet des Hautes Pyrénées ;
- A Monsieur Trésorier du Service de Gestion Comptable de Tarbes.

Reçu notification le 23/03/2026

A Soues, le 23 Mars 2026

**Monsieur Yves RIDEAU
Cinquième Adjoint**



**Madame Danièle CORONADO
Maire de SOUES**

